



La rubrique « Faits et idées » présente des sujets remarquables à la rédaction les semaines précédentes, témoignages, portraits, faits d'actualité, prises de position, etc. Ce mois-ci, nous vous proposons un article sur un groupe de discussion en collège, un entretien sur l'innumérisme et les moyens d'y remédier, et nous vous présentons notre hors-série numérique « Enseigner la science aujourd'hui ».

On prend la parole !

EXPRESSION. Présentation d'un groupe de discussion mis en place en collège. On y accueille la parole individuelle des élèves dans un collectif, afin de les aider à grandir, tout au long des quatre années du collège.

Le groupe de discussion « On prend la parole ! » a vu le jour en 2018 au collège de Marennes, en même temps que la création du conseil de la vie collégienne (CVC). Le principe initial était de proposer un espace d'expression libre, dans un esprit de démocratie participative, afin que des idées puissent éventuellement être partagées avec le conseil. Très vite, les prises de parole n'ont plus concerné l'intérêt collectif et se sont concentrées sur des opinions et questions personnelles. Ainsi, la parole individuelle au sein du collectif a fini par devenir l'enjeu du groupe de discussion.

Les thèmes et questions abordés, toujours à l'initiative des élèves, concernent la vie au collège et en dehors, sans jamais perdre de vue le lieu d'où ils s'expriment : l'école. Ce qui s'élabore peut être entendu du côté du « loisir de l'élève », pour filer la métaphore du « métier d'élève » de Philippe Perrenoud. Quand ce « métier » est débarrassé de la contrainte de la règle et de l'obligation pour en interroger les ressorts, quand il perd son caractère coercitif, Perrenoud dit qu'il devient « le lieu d'une résistance à l'institution^[1] ».

RÉSISTANCES

L'interrogation des règles de vie de l'établissement (l'interdiction des portables, l'interdiction de se réunir dans le hall d'entrée par temps de pluie), ce qui semble aller de soi au collège (être disponible pour les apprentissages, être assis devant une table plusieurs heures par jour), ce qui échappe au regard des adultes (les moqueries, les bousculades, les injustices), ce qui échappe à l'école (le petit frère qui dérange sans cesse les devoirs à la maison, les paroles brutales du beau-père, les croyances diverses, la place centrale des animaux de compagnie), tout cela est évoqué dans le groupe et semble être placé sur un même pied. La résistance évoquée ne se manifeste donc pas tant du côté de la crise d'adolescence, d'une opposition à l'institution, que du côté d'une réaction au manque de considération envers l'élève de la part de celle-ci. Le groupe de discussion s'efforce de pallier, à sa mesure, ce déficit.

¹ Voir cet article, « Métier d'élève : comment ne pas glisser de l'analyse à la prescription ? », <https://tinyurl.com/yckuvjps>.

Dans la mesure du possible, nous sommes deux adultes présents : mon collègue CPE (conseiller principal d'éducation) et moi-même, professeur documentaliste. Les règles énoncées à l'arrivée d'un nouveau membre sont les suivantes :

- Liberté de contenu : ce qui est proposé à la discussion vient des élèves, il est possible d'aborder n'importe quel sujet, y compris celui de discuter des règles et du dispositif. Évidemment, tant qu'une règle n'est pas modifiée, elle s'impose à tous.

- Devoir de confidentialité : ce qui est dit reste dans le groupe. Cette règle de discrétion concerne à la fois les adultes et les élèves. Il est rappelé que le seul cas de rupture de cette règle concerne la mise en danger d'un élève.

« Ce qui est le plus important, c'est qu'il y ait une possibilité qu'on puisse s'exprimer, même si on ne dit rien. »

- Liberté de parole : il est possible de parler ou de ne pas parler. « Ce qui est le plus important, c'est qu'il y ait là, dans ce lieu, un espace du dire, qu'il y ait une

possibilité qu'on puisse s'exprimer, même si on ne dit rien ; qu'il y ait quelque chose là, une façon d'être à l'aise. » (Jean Oury, 1986^[2])

- Autorité de la parole : il est rappelé que la parole n'est pas qu'un instrument de communication, elle n'est pas sans lien avec la vie psychique et l'émergence du sujet. Couper la parole ne s'exerce donc pas sans une certaine idée de ses conséquences. D'autre part, on ne coupe pas court à la discussion en quittant le groupe, par agacement par exemple, sauf à la demande de l'adulte. Dans un espace dédié à la parole, il n'y a pas de place pour le passage à l'acte des pulsions d'agressivité.

LA PLACE DE CHACUN

Il existe plusieurs groupes de discussion au collège qui portent tous le même nom. Au départ, nous en avions un pour les 6^{es}-5^{es} et un pour les 4^{es}-3^{es} qui se réunissaient tous les quinze jours au CDI, sur la base du volontariat. Au fur et à mesure, cette répartition

² Voir : Cernéa Wallonie-Bruxelles, « Le collectif est une machine à traiter l'aliénation », in *VST - Vie sociale et traitements*, 2014/3 (n° 123), p. 95-98, <https://tinyurl.com/2p8brp3x>.



a abouti à un groupe par niveau qui se retrouve, dans le contexte particulier de la pandémie, une fois par semaine. Ce choix de la répartition par niveau s'est opéré notamment pour éviter que des fratries se retrouvent ensemble et pour des questions de centres d'intérêt communs à une tranche d'âge. Les allées et venues ne sont pas codifiées, de nouveaux membres peuvent arriver en cours d'année et les départs se font sans prévenir.

En position d'éducateurs au sein de l'Éducation nationale, nous avons le souci de limiter les effets de groupe : le consensus, l'autocensure ou le leadership. Nous invitons les élèves à parler en leur nom propre, en s'adressant à nous. Il s'agit là d'établir un lien éducatif individuel au sein du collectif. Les autres membres du groupe sont invités systématiquement à réagir comme ils le souhaitent à la parole d'un seul ou d'une seule. Nous souhaitons que notre parole d'adultes agisse alors comme une coupure, une interprétation « *qui n'est pas là pour faire apprendre, ni expliquer, ni donner des ordres, ni faire preuve d'une intelligence que l'autre n'aurait pas, ni endoctriner, ni présenter des arguments pour convaincre*^[3] ».

DES PAROLES ENTENDUES

Ce groupe n'a pas pour but d'accueillir en priorité les difficultés rencontrées, il n'est pas thérapeutique et n'a pas un profil scolaire déterminé. En accueillant les paroles telles qu'elles se présentent, nous avons le souci d'échapper au cadre d'évaluation scolaire habituel. Nous ne visons ni l'acquisition de compétences ni des objectifs pédagogiques, afin que la parole de l'élève, détachée du besoin identifié par l'adulte et confrontée à ses propres manques, échappe à toute normativité. À chaque nouvel arrivant, nous signifions que nous ne sommes pas dans une posture de jugement. Nous ne félicitons pas un acte parce qu'il est héroïque, nous ne sanctionnons pas une action potentiellement répréhensible, ce qui n'empêche pas l'intérêt réel que nous y portons et la mise en question de ce qui est dit. Nous ne jugeons pas non plus l'attitude des adultes de la communauté éducative lorsqu'un discours de plainte les concernant nous est rapporté.

L'autorité de l'adulte quant à elle n'est pas une règle, elle a valeur de loi et sert de garant. Cette relation asymétrique n'est pas discutable. L'autorité s'exerce en distribuant la parole, en exprimant une parole qui s'impose à chacun, par le rappel des règles, l'accueil ou l'exclusion des membres, et en positionnant l'adulte comme adresse finale du sujet qui parle. Cette écoute s'appuie sur l'authenticité. Mais cette authenticité n'attend pas la conformité à la réalité. L'adulte ne cherche pas à établir la vérité sur un thème de discussion ou la réalité d'un événement relaté. Seule compte la parole exprimée, même si elle semble affabulatrice. Car qui dit que l'affabulation n'est pas une manière d'exister (indiscutable !) aux yeux de l'élève et aux yeux des autres ?

À l'école, il est frappant de voir à quel point la parole de l'élève est en règle générale soumise à la prescription de l'adulte. Dans un rapport au savoir

qui s'impose à lui, l'élève prend l'habitude de répondre à notre demande, à l'écrit ou à l'oral. Comme un médecin, l'enseignant prescrit de la parole avec un souci d'instruction et de formation individualisée, convaincu qu'il faut combler ce manque universel de prise de parole dont souffrent les élèves. Cette ordonnance est faite sans aucune mauvaise intention, mais lorsque cette parole prescrite (« *à toi de parler !* ») se double d'une évaluation du contenu exposé, on peut facilement imaginer que l'élève se barricade derrière ses silences, ses balbutiements ou ses logorhées intempestives.

PRENDRE L'INITIATIVE

Dans l'intention du titre du groupe « On prend la parole ! », paradoxalement proposé par un adulte, c'est à l'élève que revient l'initiative de la prise de parole. L'exclamation vient renforcer l'effort nécessaire pour la saisir, un effort qui ressemble à une prise

À chaque nouvel arrivant, nous signifions que nous ne sommes pas dans une posture de jugement.

d'assaut de ce qui, dans le langage, le différencie des autres et l'assujettit. Cet abordage n'est pas non plus sans évoquer l'expression de la révolte adolescente, silencieuse ou bruyante. Le pronom

personnel indéfini indique en premier lieu la différence générationnelle, le « on » du monde des adolescents face au monde des adultes, plutôt que l'identité du groupe. Mais surtout, le pronom « on » permet de ne pas renforcer un « je » englué dans ses identifications adolescentes. C'est d'ailleurs le rôle de l'école que d'opérer un « *décentrement*^[4] » par la socialisation hors du milieu familial.

Pour finir, ce dispositif a trouvé un prolongement lors des heures de vie de classe. À la demande de la professeure principale d'une classe de 5^e, il a été expérimenté en coanimation avec elle sur trois séances. Il a été motivé par les plaintes des élèves qui se disaient victimes de racisme ou d'homophobie dans la classe. Les enseignants de la classe ayant également fait part, de leur côté, de cas d'indiscipline. Ces trois heures reposaient sur un cadre empruntant au fonctionnement et aux règles du groupe de discussion. Il s'agissait d'ouvrir à une parole singulière, débarrassée du procès et du jugement, sans pour autant taire la loi qui interdit les propos discriminants. Par ce type d'expérience collective, centrée sur le sujet et détachée de l'idée préconçue du bien de l'élève, on peut avoir le sentiment que l'heure de vie de classe, échappant par nature à la parole prescrite, prend tout son sens. ■

CHRISTOPHE MOUSSET

Professeur documentaliste en collège à Marennes Hières-Brouage (Charente-Maritime)

3 Mireille Cifali, *Le lien éducatif : contrejour psychanalytique*, PUF, 2014.

4 Nicolas Piqué, Jean-Pierre Carlet, « La logique des compétences à l'école et l'oubli du sujet », in *Collège international de philosophie* n° 13, janvier 2012.